



Probleme avec deux successions

Par **nadyablancey**, le **09/04/2010** à **16:04**

Bonjour,

nous sommes très embeter avec une succession que nous ne pouvons pas regler la mere de mon mari est decedée et elle etait en procedure de divorce avec un beau pere celui ci alcoolique et violent est tout le temps en cure et etant en froid plus joignable.... nous ne pouvons pas prendre de notaire pour regler la succession car on nous a repondu qu'aux yeux de la lois c'est toujours lui son mari donc l'heritier qui doit prendre un notaire du coup tout est en suspends rien n'est fait... et on vient de se rajouter la cerise sur le gateau ma belle mere avait encore sa mere vivante docn la grand mere de mon mari vient de decedée et on nous dit que comme la succession de la mere de mon mari n'est pas regler nous ne pouvons pas regler la succession de sa grand mere!!! pourquoi??? et pouvons nous faire quelque chose pour au moins regler la succession de notre grand mere avons nous un recours!? j'avous que nous sommes vraiment dans un desarioe total face a ce genre d'obstacles! devons nous encore laisser trainer comme pour la succession de la mere???

merci du temps que vous aurez pris pour me lire et si vous avez pris la peine de me répondre je vous en suis tres reconnaissante

Par **maider**, le **11/04/2010** à **09:12**

Vous pouvez tout à fait saisir un notaire pour régler la succession sans attendre votre beau père!

Tous les héritiers peuvent faire ces actes conservatoires...

D'autre part, vous representez votre mère dans la succession de votre grand mère,et pouvez

là encore sans attendre régler la succession

Conclusion: saisissez un notaire et/ou contactez moi <http://conseiljuridiqueetfiscal.fr/>